



Injonction de payer unique mais deux dossiers

Par **Ktee13**, le **08/02/2021** à **11:32**

Bonjour,rrnrnVoilà ma situation : en 2018 je souscris un crédit chez COFIDIS de 1.000 € pour moi et ma compagne. Quelques temps après, nous nous séparons, j'assume seul les dépenses, j'ai plusieurs erreurs de paiement sur ce crédit et je finis par ne plus le payer. Oui, je sais, c'est nul et on ne m'y reprendra plus.rrnrnIl y a eu une ordonnance de payer pour un montant de 628 € or, je reçois de la part du cabinet d'huissier deux dossiers distincts pour une valeur totale de 1.300 € et là-dessus s'ajoutent environ 340 € de frais divers notamment la mention : acte facturé 140 € sur un dossier et 80 € sur l'autre.rrnrnJe viens de demander la copie de mes injonctions de payer au cabinet d'huissiers et ces derniers ne me renvoie que celui de 628 €. Je ne comprends pas bien pourquoi je paye deux dossiers ? Peut'il y avoir deux IP différentes sur une même affaire ou suis-je en train de me faire complètement bananer ? rnrnMerci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **09/02/2021** à **07:41**

Bonjour,rrnrnL'études d'huissier agit, pour le moment, à titre amiable mais en utilisant la procédure prévue. Tant qu'aucun jugement n'a été prononcé sur votre affaire, aucun titre exécutoire n'a été émis par la justice, vous pouvez donc régler cette dette directement à votre créancier, sans passer par l'huissier et ses frais. Faites-le exclusivement par LR/AR, surtout pas en courrier simple ni par courriel.